

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 10 mai 2021
N° CP-2021-5-1-4

1^{ère} Commission

Commission des dynamiques et équilibres territoriaux et des mobilités

Service instructeur

Service consulté

CONTRIBUTIONS 2021 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE POUR LES SYNDICATS MIXTES DU PNRBV ET DU PNRVN

Résumé : Le présent rapport dresse d'abord un état des lieux des Syndicats mixtes du PNRBV et du PNRVN (statut juridique, domaines d'intervention, localisation, budget, nombre d'agents, nombre de membres).

Il évoque ensuite les contributions de la CeA au titre de l'année 2021 pour ces Syndicats mixtes, ainsi que la convention financière afférente pour le Syndicat de coopération du PNRVN (SYCOPARC).

Fondée sur le rapprochement du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) est historiquement au cœur de l'ingénierie territoriale, tant directement, via ses services (routes, social, emploi, environnement, patrimoine, lecture publique...) qu'en tant que partenaire et financeur de la plupart des structures intervenant dans l'aménagement, le développement des territoires, l'urbanisme et l'habitat, réunies au sein du réseau d'ingénierie territoriale alsacien.

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) font partie de ce réseau, qui peut être mobilisé à tout moment de la vie d'un projet.

Dans le cadre de la convergence des politiques publiques, un état des lieux des activités des structures d'ingénierie alsaciennes sera mené courant 2021 afin d'identifier précisément les complémentarités et les atouts de chaque structure au bénéfice de nos territoires.

I. Présentation générale des deux Parcs : Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) et Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) :

Les deux PNR représentent 50 % du massif des Vosges en surface et en population (voir carte en annexe).

1) Le PNRBV :

Le PNRBV, dont le siège est à Munster, a été créé en 1989 à l'initiative de trois anciennes régions : l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté.

Réunissant 197 communes et une population totale de 251 707 habitants, il est à cheval sur quatre départements (Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges et Territoire de Belfort) et deux régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté). Ses 264 300 hectares en font l'un des plus vastes de France. C'est le plus grand -en population-, des parcs naturels régionaux français ; il borde et inclut en effet en partie plusieurs unités urbaines de la plaine d'Alsace et de la trouée de Belfort, comme Colmar, Mulhouse et Belfort.

Le syndicat mixte du PNRBV est la structure juridique qui porte le projet du Parc, et la charte (2012 – 2027), actuellement en cours d'évaluation à mi-parcours, dont il assure la mise en œuvre.

Son effectif est d'environ 45 agents et le budget total en 2019 s'élevait à 3,3 M€ en dépenses, dont environ 2 M€ pour les dépenses de personnel.

Le budget statutaire du PNRBV est de 1,8 M€, la contribution départementale s'élevant à 148 836 € en 2020, ce montant demeurant inchangé depuis 2014.

En 2021, il est proposé une revalorisation du montant de la cotisation statutaire de la CeA au budget du syndicat mixte (SM) du PNRBV, afin de faire correspondre le montant versé à la quote-part de la CeA définie statutairement ; cette revalorisation correspondrait à une augmentation de 10 % du montant versé en 2020 (+ 14 884 €), soit une cotisation statutaire de 163 720 € pour 2021. Les crédits complémentaires seront proposés dans le cadre de la DM1 lors de sa séance du 31 mai 2021 (DM1).

2) Le PNRVN :

Le PNRVN, dont le siège est à La petite-Pierre, a été créé en 1975.

Réunissant 111 communes et une population totale de 87 466 habitants, il couvre 127 666 hectares à cheval sur deux départements, le Bas-Rhin et la Moselle, au sein de la Région Grand Est.

Le syndicat de coopération du PNRVN (SYCOPARC) est la structure juridique qui porte le projet du Parc, et la charte (2014 – 2029), comme pour le PNRBV, actuellement en cours d'évaluation à mi-parcours, dont il assure la mise en œuvre.

Son effectif est de 45 agents et le budget total en 2019 s'élevait à 3,5 M€ en dépenses, dont environ 2,1 M€ pour les dépenses de personnel.

Le budget statutaire du PNRVN est de 1,4 M€, la contribution de la CeA pour 2021 s'élevant à 230 100 €, ce montant étant similaire à celui de 2020.

Le Département du Bas-Rhin, auquel est désormais substitué la CeA depuis le 1^{er} janvier 2021, membre du Syndicat de coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) depuis 1976, a décidé de renouveler son soutien au fonctionnement et aux projets et actions spécifiques initiés par le Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN) et ses partenaires, dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs 2020 – 2022 conclue le 9 décembre 2019.

II. Les missions et actions partenariales développées par les deux structures :

Au même titre que les 54 autres PNR français, la mission du PNRBV et du PNRVN consiste à rechercher un équilibre permanent entre protection des patrimoines naturel et culturel, et développement local, mais contrairement à un parc national, aucune réglementation spéciale de protection de la nature ne s'applique à l'intérieur du Parc.

Leurs projets se concentrent sur le soutien aux filières locales, la transmission des savoir-faire et la promotion du territoire. Le développement d'un urbanisme de qualité figure aussi parmi leurs actions, tout comme l'accueil des visiteurs ou encore l'information et la sensibilisation des publics.

1) Les actions du PNRBV en lien avec la CeA :

Les principaux dossiers en cours concernant la Collectivité européenne d'Alsace sont :

- La réflexion et l'aménagement de la route des crêtes, dont le projet de circulation quotidienne en été en période d'ouverture :

En 2021 sera lancée une étude "bilan et nouveau schéma d'accueil de la Grande Crête" (coût total de 60 000 €) à laquelle la CeA est associée (comité de pilotage). Cette étude a pour objectif de définir un plan d'action afin d'améliorer l'accueil le long de la route des crêtes (aménagements, animations, ...).

D'autres actions sont en cours, complémentaires : le portage de la navette des crêtes (subvention de 14 000 € de la CeA), la mise en place d'animations le long de la route des crêtes pendant la période estivale.

D'autre part, le PNRBV est associé à la réflexion engagée par la CeA et ADT sur l'opération "cols réservés".

- Une stratégie globale de la fréquentation des lieux touristiques et de diffusion des flux :

Cette stratégie a pour objectif de mieux organiser les activités dans la nature au bénéfice des espèces et du ressourcement. Un chargé de mission du Parc est dédié à cette thématique, en complément de l'intervention de l'équipe, portant notamment sur Natura 2000 et les Réserves naturelles.

Elle est déclinée à travers le programme quiétude attitude, les schémas de fréquentation, les chartes pratiques (escalade, VTT, ...), l'accompagnement et les avis apportés dans le cadre des manifestations ainsi que le lien avec les stations.

Aucun budget spécifique de la CeA n'est alloué à ces actions.

- L'opération Grand Site « Ballon d'Alsace » :

En 2021 est prévue la finalisation du dossier de candidature Opération Grand Site (OGS). Un poste dédié est financé à ce jour par l'Etat et la Région Bourgogne Franche-Comté. La CeA est associée au comité de pilotage et au comité technique, sans financement particulier.

- **Le site du Col de la Schlucht, en particulier la présence du PNRBV dans le bâtiment d'accueil :**

L'accueil est opérationnel depuis 2020 sur le site, en lien avec les Communautés de communes et les offices de tourisme concernés (dont la Vallée de Munster sur le territoire de la CeA). L'objectif est l'information touristique et la sensibilisation des visiteurs.

- **Des conseils et des expertises dans le cadre des améliorations pastorales et des mesures agro-environnementales :**

Le PNRBV rédige le volet environnement en lien avec la Chambre d'Agriculture sur le volet agro-environnemental. Il donne un avis sur les projets.

Un des principaux enjeux pour le PNRBV est de concilier la fréquentation, en tous sites et en toutes saisons, avec la préservation et la quiétude des milieux naturels qui est sa vocation première ; un rapprochement plus fort avec le PNRVN devrait permettre de progresser notamment sur ce point.

Il est prévu, durant l'année 2021, d'engager un travail de recensement des actions menées par les Directions thématiques de la CEA avec le PNRBV afin de consolider une approche globale et partagée. Il s'agira d'engager une réflexion sur les priorités de notre Collectivité afin de construire des relations partenariales durables et de proximité avec le Syndicat mixte du PNRBV. Cela se traduira dans un second temps par la formalisation d'objectifs communs dans une convention pluriannuelle.

2) Le programme d'actions du PNRVN et le projet de convention financière 2021 avec la CeA :

Le projet de convention financière 2021 s'inscrit dans le prolongement de la **convention triennale d'objectifs 2020-2022** conclue entre le Département du Bas-Rhin et le SYCOPARC, approuvée par le Conseil départemental le 9 décembre 2019 (CD/2019/107).

Il est proposé à la Commission permanente que la CeA cofinance, pour un **montant total de 91 400 €**, les actions suivantes inscrites dans le cadre du **programme d'actions 2021 du SYCOPARC** :

- un soutien financier au programme d'actions annuel de 19 900 €,
- un soutien financier au programme d'actions de la mission culturelle du Parc, dont la Conservation des musées bas-rhinois, de 71 500 €.

Les modalités pratiques de leur réalisation ont vocation à être précisées dans les fiches-actions, annexes 1 et 2, jointes au projet de **convention financière pour 2021** à conclure entre la CeA et le SYCOPARC.

Les actions proposées consistent à :

1. Apporter un conseil architectural pour la rénovation du patrimoine bâti (9 150 €) :

Il est proposé que la CeA contribue à hauteur de 9 150 € (soit 15 % du coût) à l'action de développement d'une politique de valorisation des patrimoines bâtis et d'éco-rénovation, par la mise en place d'outils spécifiques, de conseils, et par la fédération d'un réseau d'artisans.

2. Redynamiser l'habitat dans les centres-bourgs (4 950 €) :

Il est proposé que la CeA contribue à hauteur de 4 950 € (soit 50% du coût) à l'action de redynamisation de l'habitat dans les centres-bourgs à travers la Résidence architecturale à La Petite-Pierre. Le lien social et la pédagogie développés par l'équipe d'architectes immergée dans le territoire devant contribuer à ouvrir le regard des habitants et des acteurs locaux sur les problématiques contemporaines liées à l'identité des bourgs-centres, en construisant à plusieurs des projets partagés, afin d'amorcer de futures réalisations.

3. Faire vivre à travers la relation entre le SYCOPARC et l'Education nationale, le lien entre les élèves, la communauté éducative et leur territoire (5 800 €) :

Il est proposé que la CeA contribue à hauteur de 5 800 € (soit la totalité du coût) à l'action d'amélioration du lien entre le territoire et sa jeunesse, prévoyant la poursuite de la sensibilisation des collégiens aux enjeux et spécificités du PNRVN, en lien avec la communauté éducative.

Dans cet objectif, il est proposé que la CeA soutienne :

- la construction et l'animation d'un parcours éducatif pour les collégiens, à travers des actions ponctuelles d'établissements notamment celles des éco-délégués, un appel à projet spécifique lancé par le SYCOPARC ainsi que des interventions de sensibilisation au PNRVN pour les élèves de 6ème ;
- l'organisation de 2 rendez-vous annuels permettant au Parc de partager ses connaissances auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire élargi ;
- le montage de 2 cycles de formation destinés aux enseignants.

4. Garantir la qualité des projets culturels des musées bas-rhinois du réseau de la Conservation des musées, en assurant des missions de conseil scientifique (30 000 €) :

Il est proposé que la CeA contribue à hauteur de 30 000 € à ces actions, qui permettent d'assurer des missions scientifiques et d'animation culturelle dans ces musées, tout en consolidant une dynamique de réseau. Le budget de la Conservation mutualisée des musées du PNRVN s'élève en 2021 à 273 040 € (frais de personnel, déplacements, formation, ratio frais de fonctionnement).

5. Initier des démarches innovantes d'accessibilité culturelle et en faveur du lien social (20 520 €) :

En 2021, il s'agira de développer l'offre d'activités à destination des groupes via l'événement « Eveil des sens », qui se tient au mois d'octobre.

Pour ces différentes actions, il est proposé que la CeA contribue à hauteur de 20 520 € sur un budget prévisionnel de 34 200 € (soit 60 % du coût).

6. Mobiliser la participation citoyenne en redynamisant le réseau pour une programmation co-construite autour des musées et des sites patrimoniaux (14 480 €) :

En 2021, il est envisagé de poursuivre la dynamique engagée en 2020 autour de micro-résidences menées sur le territoire du Parc. Par ailleurs, durant une partie de l'année 2021, le Parc s'engage dans une démarche d'intelligence collective pour repenser sa programmation familiale à destination des musées du territoire.

Pour cette opération, il est proposé que la CeA contribue à hauteur de 14 480 € sur un budget prévisionnel de 40 620 € (soit 35 % du coût).

7. Innover dans la découverte des patrimoines, dans le cadre de la réouverture du château de La Petite Pierre (6 500 €) :

Dans le cadre de la réouverture du château, il est prévu de proposer deux visites théâtralisées pour le grand public, lors de deux temps forts (printemps du patrimoine et journées européennes du patrimoine).

Il est proposé d'accorder un soutien à hauteur de 6 500 € pour ces animations autour de la réouverture du château. Il est à préciser que la CeA finance seule cette action qui s'inscrit dans la continuité du financement accordé au SYCOPARC sur l'investissement pour la valorisation touristique du château et de la station de La Petite-Pierre (894 150 € dont 250 000 € sur les travaux de mise en accessibilité du château) et des engagements réciproques de la convention partenariale.

Le projet de convention financière, destiné à encadrer les modalités d'attribution du soutien financier de la CeA au programme d'actions 2021 du SYCOPARC, est joint en annexe.

Ces modalités d'attribution du soutien financier de la CeA prennent en compte les effets induits par la poursuite de l'état d'urgence sanitaire (Covid-19), en prévoyant un décalage possible dans le temps de l'achèvement de certaines actions.

III. Les contributions de la CeA aux budgets du Syndicat mixte du PNRBV et du SYCOPARC pour 2021 :

1) La contribution statutaire de la CeA aux deux syndicats de PNR :

En sa qualité de membre du Syndicat mixte du PNRBV et du SYCOPARC, la CeA participe annuellement aux charges de fonctionnement des deux structures par le versement de sa contribution statutaire.

Le montant de cette participation financière est défini chaque année lors du vote de leurs budgets prévisionnels respectifs, conformément à leurs statuts. Cette contribution statutaire constitue une dépense obligatoire pour la CeA, et ne fait donc pas l'objet de conventions financières spécifiques.

Pour 2021, la contribution statutaire de la CeA s'élève :

- au titre de sa qualité de membre du Syndicat mixte du PNRBV, à 163 720 € ;
- au titre de sa qualité de membre du SYCOPARC, à 230 100 €, montant similaire à celui versé en 2020.

2) Les autres contributions de la CeA au budget du SYCOPARC :

Pour mémoire, à noter qu'en 2021 le soutien financier de la CeA au SYCOPARC comprendra également :

- un financement du projet « Espèces animales en danger » (12 000 € sur trois ans, soit 4 000 €/an sur la période 2020-2023) ;
- un financement au titre des Appels à Manifestation d'Intérêts de la CeA, en lien avec les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le public des collégiens (46 000 € en 2021) ;
- un financement au titre de la création et de la diffusion culturelles, pour le festival Au Grès du Jazz (10 000 € en 2021).

Ainsi, **pour 2021, l'implication financière globale de la CeA** au bénéfice du SYCOPARC, en application de la convention d'objectifs triennale 2020-2022 pour ce qui concerne les actions, devrait correspondre à un **montant total de 381 500 €**.

Lors de sa réunion du 23 avril 2021, la Commission des dynamiques et équilibres territoriaux et des mobilités de la CeA s'est prononcée favorablement sur les termes du projet de convention financière 2021, à conclure entre la CeA et le SYCOPARC, et a émis un avis favorable sur la proposition d'attribution d'une subvention de la CeA pour 2021 de 91 400 € pour le soutien financier à la mise en œuvre du programme d'actions 2021 du SYCOPARC. Cette Commission a également validé le principe de la revalorisation de la cotisation statutaire du PNRBV.

IV. Conclusion :

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

1) Pour le Syndicat mixte du PNRBV :

- Prendre acte du montant de la contribution statutaire de la CeA au Syndicat mixte du PNRBV au titre de l'année 2021, qui s'élèvera à 163 720 €, sous réserve de l'approbation de sa revalorisation de 10 % par le Conseil de la CeA lors de sa séance du 31 mai 2021 (DM1), le montant initial de 148 836 € étant inscrit au budget primitif de la CeA. Cette contribution fera l'objet d'un premier versement d'un montant de 74 418 € à réception du courrier d'appel à contribution du syndicat mixte du PNRBV et, à compter du mois de juin 2021, le solde de 89 302 € sera mandaté,
- Prélever les crédits correspondants sur le chapitre 65, nature 6561, fonction 54, programme 061, opération 010 du budget de la CeA.

2) Pour le SYCOPARC :

- Prendre acte du montant de la contribution statutaire de la CeA au SYCOPARC au titre de l'année 2021, qui s'élève à 230 100 €, inscrits au budget primitif de la CeA. Cette contribution fera l'objet d'un versement unique,
- Prélever les crédits correspondants sur le chapitre 65, nature 6561, fonction 54, programme 061, opération 009 du budget de la CeA.
- attribuer au SYCOPARC pour 2021 une subvention d'un montant total de 91 400 € répartis comme suit : un soutien financier au programme d'actions annuel de 19 900 €, et au programme d'actions de la mission culturelle du Parc, dont la Conservation des musées bas-rhinois, de 71 500 € ; cette subvention fera l'objet d'un premier versement d'un montant de 45 700 € dès signature de la convention par les parties et, au début du 4ème trimestre 2021, du versement du solde de la subvention,
- Approuver la convention financière y afférente, jointe au présent rapport et de m'autoriser à signer ladite convention, ainsi qu'à effectuer, le cas échéant, des modifications mineures de celle-ci,
- Prélever les crédits correspondants, pour le financement du programme d'actions annuel sur le chapitre 65, nature 657382, fonction 633, programme 061, opération

007 du budget de la CeA, et pour le financement du programme d'actions de la mission culturelle du Parc sur le chapitre 65, nature 657382, fonction 312, programme Musées, opération P181O011 - Conservation musées du PNRVN du budget de la CeA.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that loops back to the start of the 'F'.

Frédéric BIERRY